

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de Montanay
Séance du 15 décembre 2022**

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 13

Votants : 13

Le quinze décembre deux mille vingt-deux à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Montanay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Gilbert SUCHET, maire.

Etaient présents : Gilbert SUCHET, Patrice COEURJOLLY, Jean-Pierre BARLET, Corinne CHARPENAY, Rémy CRETIN, Véronique BENEZECH, Michel ESCOFFIER, Nicole PICHAT, Estelle FRATTINI, Pierre NEVEUX, Coralie PERSIANI, Adeline ANCENAY, Geoffroy GOIRAND.

Pouvoirs : néant

Absents excusés : Martine AZIZ-GUILLEMOT, Christine BOUVIER, Frédéric SEGUY, Séverine LIETSCH, Philippe COMBET, Eric BOUVARD, Florian WARGNIER, Guylène SELIN, Mathilde ETIEVANT, Cédric GEOFFRAY

Secrétaire : Patrice COEURJOLLY

Date d'envoi de la convocation : 06/12/2022

Délibération n° 2022-70 Ouverture anticipée des crédits d'investissement 2023

Patrice COEURJOLLY, adjoint délégué, rappelle à l'Assemblée qu'il est possible, afin de permettre aux services de travailler sur la section d'investissement et ce avant l'adoption du budget et sans préjuger des montants qui seront votés au budget primitif 2023, d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Il rappelle également que le Conseil Municipal a adopté le passage à la nomenclature M57 au 1er janvier 2023. Les propositions d'ouverture sont donc établies sur les nouveaux articles comptables.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1612-1,

Article 1 : Accepte l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement

Article 2 : Ouvre dans l'attente du vote du budget 2023, les crédits par anticipation comme suit :

Chapitre	Objet	Imputation	Ouverture anticipée proposée
20	Etudes	2031	16 000,00 €
	Insertion	2033	2 000,00 €
21	Matériels informatiques	21838	3 000,00 €
	Matériels informatiques écoles	21831	3 000,00 €
	Mobilier	21848	2 000,00 €
	Mobilier scolaire	21841	2 000,00 €
	Agencements de bâtiments publics	21351	8 000,00 €
	Agencements de bâtiments privés	21352	7 000,00 €
	Matériels divers	2188	10 000,00 €


REÇU EN PREFECTURE

le 16/12/2022

Application agréée E-legalite.com

23	Avances sur marchés	238	10 000,00 €
	Constructions	2313	150 000,00 €
Total			213 000,00 €

A Montanay, le 16 décembre 2022

Le secrétaire de séance, Patrice COEURJOLLY	Le Maire, Gilbert SUCHET
	



Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal,

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent acte, peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Mise en ligne le 20/12/2022

